CODE DE VIE
2026-2027
ACADÉMIE TRIVIUM

Les pages suivantes contiennent les règles de vie de l'Académie Trivium. Elles permettent aux élèves du préscolaire, de la maternelle et du primaire d'évoluer dans un milieu sécuritaire, bienveillant et stimulant dans le respect des autres et de l'environnement, en plus des moyens et des actions que l'Académie Trivium se donne pour atteindre ces objectifs.

Nous vous invitons à discuter du code de vie de l'Académie Trivium avec votre enfant. Nous vous souhaitons une très belle année scolaire!

L'aventure en trois langues commence!

1- RESPECT DE SOI (CIVISME)

1.1 LANGAGE

1.1.1 Je fais des efforts pour m'exprimer correctement en français, en anglais et en espagnol.

1.1.2 Dans l'école comme à l'extérieur, je m'adresse aux enseignants dans leur langue d'enseignement.

1.1.3 Dans les classes, je m'exprime dans la langue d'enseignement de chacun de mes cours.
Je suis fier de ma langue maternelle et d'apprendre d'autres langues. L'apprentissage d'une langue est lié à sa pratique. L'Académie Trivium est une école où les élèves vivent l'apprentissage des trois langues au quotidien.

1.1.4 J'évite de blasphémer, d'utiliser un langage obscène ou vulgaire.
Il est possible d'exprimer mon opinion ou mon désaccord de façon respectueuse envers les autres.

1.1.5 J'évite les mensonges.
C'est une condition pour maintenir un climat de confiance. Je dois me responsabiliser face à mes gestes si je veux apprendre de mes erreurs.

1.2 COIFFURE, MAQUILLAGE, TENUE VESTIMENTAIRE, ETC.

1.2.1 Je respecte le code vestimentaire de mon école. Je m'assure d'avoir des vêtements propres et à ma taille.
La tenue vestimentaire est un signe d'appartenance à l'école.

1.2.2 Je ne porte pas de casquette ou de chapeau à l'intérieur de l'école.

1.2.3 Une paire de boucles d'oreilles est acceptée. J'évite de porter des bijoux pendant les cours d'éducation physique. *Certains bijoux peuvent représenter un danger pour les activités physiques. L'élève doit les retirer à la demande de l'enseignant.*
Le « body piercing » n'est pas autorisé.

1.2.4 Je garde mes cheveux d'une couleur naturelle. Les coiffures de style punk ou rasées sur les côtés et longues au milieu ou à motifs rasés ne sont pas permises. La coiffure des garçons et des filles sera toujours soignée et devra en tout temps libérer complètement les yeux. Les cheveux des garçons qui touchent le collet de la chemise ou du chandail doivent être attachés.

1.2.5 Les tatouages sont interdits.

1.2.6 Le port de maquillage n'est pas encouragé à l'école. Le maquillage artistique est autorisé dans certaines occasions ou comme privilège.

1.3 ASSIDUITÉ / PONCTUALITÉ

1.3.1 J'arrive à l'heure et j'assiste à tous mes cours.
L'assiduité et la ponctualité favorisent la réussite scolaire et sont de bonnes habitudes.

1.4 PLAGIAT

1.4.1 Je m'abstiens de prendre une idée ou de reproduire un document d'internet ou d'un ouvrage en tout ou en partie sans en mentionner la source.

1.4.2 Je m'abstiens de copier sur un autre élève lors d'un examen/test ou de consulter des notes/cahiers d'activités/cahiers d'outils si ce n'est pas permis.

1.5 ALIMENTATION

1.5.1 Je mange des collations santé.
Les bons aliments t'aident à mieux te concentrer pour bien travailler.

1.5.2 J'évite de mâcher de la gomme dans l'école et sur le terrain de l'école.

1.5.3 Je m'abstiens de manger des aliments pouvant contenir des noix ou des arachides.
Certains enfants sont allergiques aux noix ou aux arachides.

1.5.4 Je m'abstiens de consommer des aliments pouvant contenir de la caféine (ex. thé, café, boisson énergisante).

1.5.5 Je déjeune à la maison et j'évite d'apporter à l'école des repas (McDonald, Tim Hortons, etc.)

2- RESPECT DES AUTRES (CIVISME)

2.1 RESPECT DES ADULTES ET DES PAIRS

2.1.1 Je communique avec les autres de façon respectueuse (paroles, gestes et attitude).

2.1.2 J'utilise le vouvoiement avec tous les adultes qui travaillent à l'école.

2.1.3 J'évite de répliquer ou de rouspéter.

2.1.4 J'évite d'agacer, de provoquer ou de me moquer des autres.

2.1.5 Je fais signer à temps mes dictées, mes évaluations ou mes travaux lorsque demandé.
La communication entre tes parents et l'école est primordiale pour assurer ta réussite.

2.1.6 J'attends mon tour pour parler, j'évite d'interrompre les autres.

2.1.7 Je ne fais pas de gestes vulgaires, indécents ou irrespectueux envers les autres.

2.2 CONDUITE PENDANT LES COURS

2.2.1 Pendant les cours, je respecte les règles de classe et j'évite de déranger les autres élèves.
La salle de classe doit être un milieu propice à l'apprentissage pour tous les élèves, sans exception.

2.2.2 J'adopte une bonne posture assise ou debout en classe.
Il est important d'avoir une bonne posture physique pour bien apprendre.

2.2.3 Je travaille et je fournis des efforts.

2.2.4 Je porte mes chaussures adéquatement et en tout temps en classe et lors des déplacements (question de sécurité et d'hygiène).

2.3 CONDUITE À L'EXTÉRIEUR DE LA SALLE DE CLASSE (CIVISME)

2.3.1 Je circule du côté droit du corridor et des escaliers calmement et en chuchotant dans l'école.
Ceci favorise un climat propice à l'apprentissage.

2.3.2 Au dîner, je mange assis, calmement, proprement et sans déranger les autres.

2.3.3 Je tiens compte des interventions des adultes.

2.3.4 J'évite les bousculades, les jambettes et les jeux de « tiraillage ».

2.3.5 Je fais bon usage des structures et des installations de jeux.

2.3.6 Les bicyclettes, les planches à roulettes, les patins à roues alignées et les souliers avec des roulettes sont interdits à l'école.

2.3.7 Aucun équipement de hockey n'est permis à part les bâtons de mini-hockey, les casques, les gants (sauf avis contraire).

2.3.8 J'utilise un laissez-passer pour circuler dans l'école pendant les cours pour aller à la toilette.

2.3.9 Lorsque la cloche sonne, je me dirige calmement vers la porte pour prendre mon rang.

2.3.10 J'évite de lancer des objets (boules de neige, sable, roches, papier, etc.).

2.3.11 Je demeure dans l'aire de jeux qui m'est assignée.
En tout temps, ton enseignant ou le surveillant doit savoir où tu es.

2.3.12 Il est interdit de manger ou de boire autre chose que de l'eau sur la cour de récréation sauf dans les occasions spéciales.

2.4 SORTIES ÉDUCATIVES ET/OU VOYAGES

2.4.1 Lors des sorties éducatives ou des voyages à l'extérieur de l'école, je respecte les règles du code de vie de l'école et les règles spécifiques aux sorties éducatives et aux voyages.
Je suis un fier représentant de mon école.

2.5 UTILISATION DE L'INTERNET ET DU CYBERESPACE

2.5.1 J'évite toute activité allant à l'encontre de la loi sur les droits d'auteurs ou reliée à l'utilisation de matériel pornographique, homophobe, raciste ou discriminatoire.
Ces activités sont illégales et vont à l'encontre des valeurs de l'Académie Trivium.

2.5.2 J'utilise l'ordinateur ou les IPad uniquement à des fins éducatives. L'accès aux jeux vidéo (ex. Minecraft), aux médias sociaux (ex. Facebook, Twitter, TikTok), aux blogues, aux sites de clavardage (ex. Messenger kids), aux courriels (ex. Hotmail, Gmail) et à des sites non éducatifs est interdit à l'école.
Nous avons rédigé cet article, car certains jeux, applications ou services en ligne envoient des messages qui ne correspondent pas aux valeurs véhiculées par l'école. Nous sommes également préoccupés par la sécurité des enfants et la protection de leur vie privée. Ces préoccupations ont d'ailleurs conduit certains médias sociaux à fixer à 13 ans l'âge minimum requis pour pouvoir s'inscrire à leurs services (ex. Facebook). Nous croyons qu'il s'agit là d'un minimum puisque l'utilisation de tels sites oblige la signature d'un contrat (bouton « accepte ») et que si l'enfant n'est pas en mesure de lire et de comprendre ce contrat, il n'est pas en mesure d'utiliser l'outil auquel il fait référence. Les parents devraient être très vigilants à cet égard.

2.5.3 J'utilise le cyberespace (médias sociaux, message texte, blogue, Messenger kids…) en étant respectueux dans mes commentaires et dans ce que je diffuse. Je suis responsable de mon comportement en ligne tout comme je le suis pour mon comportement en classe ou ailleurs. Je suis conscient que lorsque j'utilise les médias sociaux, je renonce à ma vie privée, c'est-à-dire que ce que je dis ou diffuse ne peut plus être supprimé comme je le veux.

2.6 TABAC, DROGUES ET ALCOOL

2.6.1 Le tabac, les drogues et l'alcool sont interdits à l'école.

2.7 OBJETS PERSONNELS

2.7.1 J'évite d'apporter des objets de valeur ou qui me tiennent beaucoup à cœur et tout autre objet que la direction ou les intervenants ont jugé bon d'interdire à l'école. À moins d'avis contraire, l'élève ne devrait jamais apporter d'argent à l'école.

2.7.2 Les IPad personnels et les jeux électroniques sont interdits à l'école à moins d'une permission spéciale.
L'Académie favorise la communication entre les personnes.

2.7.3 Je m'abstiens d'amener des jouets, des cartes (hockey et Pokémon) ou des objets personnels à l'école. (Aucun échange et vente n'est autorisé à l'école).
L'école n'est pas un lieu propice à ce genre d'activité.

2.7.4 Les téléphones cellulaires et les appareils photo sont interdits à l'école. Les appareils électroniques peuvent être autorisés pour certaines activités spéciales. L'élève doit obtenir préalablement la permission de son enseignant.

2.7.5 Il est interdit de faire des enregistrements audio ou vidéo ainsi que de prendre des photos des élèves et du personnel à l'école, à moins d'une permission spéciale.

2.7.6 Il est interdit de faire des transactions : échange, achat, vente d'objet entre les élèves.

2.7.7 L'Académie Trivium n'est pas responsable des objets perdus et/ou endommagés.

2.8 OBJETS DANGEREUX

2.8.1 Je n'apporte aucun objet qui pourrait constituer un danger pour les autres ou pour moi-même.

2.9 VIOLENCE PHYSIQUE

2.9.1 J'évite toute forme de violence physique : coups de poing, de pied, morsures, menaces physiques, cracher sur quelqu'un, etc.
Tous les élèves ont le droit de se sentir en sécurité à l'école. Je règle les conflits et j'exprime mon désaccord de façon pacifique. Je demande l'aide d'un adulte, au besoin.

2.10 VIOLENCE VERBALE

2.10.1 J'évite toute forme de violence verbale : harcèlement, intimidation, cyber intimidation, menaces, moqueries, défi de l'autorité, commentaires racistes, homophobes, discriminatoires, etc.
Tous les adultes et les enfants ont le droit de vivre et de s'épanouir dans un environnement sain qui respecte les différences de chacun.

2.11 VOLS OU EMPRUNTS SANS PERMISSION

2.11.1 Je m'abstiens de prendre le matériel qui ne m'appartient pas.

3- RESPECT DU MILIEU ET DE L'ENVIRONNEMENT (CIVISME)

3.1 VANDALISME

3.1.1 J'évite d'endommager ou de salir volontairement la propriété d'autrui et de poser des gestes qui pourraient la détériorer.
Je respecte le bien des autres et celui de l'école. Je suis responsable de garder mon école en bon état.

3.2 RESPECT DU MATÉRIEL SCOLAIRE APPARTENANT À L'ÉCOLE ET DE L'ESPACE PERSONNEL D'AUTRUI

3.2.1 Je maintiens le matériel scolaire en bon état.
Le matériel scolaire m'est prêté pour une période déterminée. Je dois penser que d'autres s'en serviront après moi.

3.2.2 Je n'entre pas dans les classes ou les autres locaux (gymnase, bureaux d'administration, salon du personnel, etc.) sans la permission de l'enseignant ou du surveillant. J'attends qu'il y ait un enseignant avant d'entrer dans une classe.
Les classes et les bureaux sont des espaces personnels. L'enseignant ou le surveillant doit savoir en tout temps où je me trouve.

3.3 MON ESPACE PERSONNEL

3.3.1 Je garde l'espace qui m'est assigné (bureau, corridor, classe) propre et bien rangé.
Je retrouve plus facilement mon matériel et c'est plus agréable pour tous de vivre dans un endroit propre et bien rangé.

3.3.2. Je prends soin de mon matériel.
J'évite ainsi des dépenses inutiles et du gaspillage.

3.4 PROGRAMME DE RECYCLAGE

3.4.1 Je participe à tous les programmes de recyclage de mon école. J'évite le gaspillage de papier, d'eau et d'énergie.
J'ai une attitude responsable vis-à-vis l'environnement. Je respecte et j'aide à préserver les ressources renouvelables et non renouvelables.

3.5 RESPECT DE LA PROPRETÉ DE LA CLASSE, DE L'ÉCOLE ET DU TERRAIN DE L'ÉCOLE (CIVISME)

3.5.1 Je m'assure de garder les classes, la cour de récréation et l'école propres en utilisant les poubelles et les contenants de recyclage. Je ramasse mes dégâts (ex. épluchures de crayon, nourriture).

3.5.2 Je me chausse selon la saison ou la température à l'extérieur. Je porte des espadrilles propres au gymnase. Je porte mes chaussures d'intérieur à l'intérieur de l'école.

3.5.3 J'évite de cracher par terre dans l'école ou sur le terrain de l'école.
Je suis responsable de la propreté de ma classe et de mon école.

3.6 RÈGLES DE LA COUR D'ÉCOLE

3.6.1 Les élèves de maternelle, 1re et 2e année utilisent un côté de la cour alors que les autres élèves utilisent l'autre côté. À chaque mois, ils changent de côté.

3.6.2 Il est défendu de s'asseoir sur les barreaux des structures, la barre des balançoires et les buts de soccer ou de s'y accrocher avec les jambes.

3.6.3 Les élèves de maternelle n'ont pas le droit d'utiliser les barreaux des structures.

3.6.4 Il est défendu de jouer entre la bâtisse de l'école et celle de la cour de préscolaire.

3.6.5 Il est défendu d'aller sur les escaliers de secours ou en dessous (côté du terrain de soccer).

3.6.6 Il est défendu de grimper dans les arbres.

3.6.7 La glissoire est utilisée pour glisser, pas pour monter.

3.6.8 Les jeux de bataille sont interdits.

3.6.9 Il est défendu de lancer du sable, neige, herbe, paillis ou d'en mettre sur les autres.

Système d'encadrement du code de vie (règles de conduite et mesures)

Tous les enseignants ont un système de gestion de classe pour gérer le fonctionnement de leur groupe. L'objectif est de créer un climat propice aux apprentissages et au développement intégral des jeunes dans le respect des valeurs inscrites dans notre projet éducatif de l'école. Voici les mesures qui peuvent être utilisées pour aider l'élève à se responsabiliser et à adopter des gestes adéquats et de bons comportements à l'école.

<table>
<tr><th>Valeurs du projet éducatif</th><th>Actions, gestes proscrits</th><th>Sanctions-conséquences-suivis</th><th>Soutien – Aide</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Respect
du matériel et de l'environnement (civisme)</td><td>Endommager/salir du matériel</td><td>• Le réparer, le remplacer ou le nettoyer (geste réparateur)</td><td rowspan="5">• Renforcement positif, verbal ou écrit
• Système de privilèges
• Student of the month
• Activités récompenses
• Sunshine calls
• Gala méritas et sportif
• Apprendre des stratégies pour adopter de meilleurs comportements
• Se racheter et garder une image positive de lui-même malgré ses erreurs
• Un support individualisé
• Sorties pédagogiques
• Équipes sportives
• Activités parascolaires
• Feuille de route
• Feuille de modification de comportement
• Contrat d'engagement
• Rencontres avec la direction, les parents ou la policière éducatrice</td></tr>
<tr><td>Déranger avec un objet</td><td>• Confisquer cet objet</td></tr>
<tr><td>Respect
du climat d'apprentissage ou de jeu (civisme)</td><td>Déranger et ne pas respecter le climat de travail de la classe ou les règles de jeu,

Arriver en retard ou départ hâtif</td><td>• Le retirer du jeu ou de la classe
• Perte de privilèges
• Retenue à une ou des récréations et discussions
• Fiche de réflexion ou copie ou affiche
• Aviser les parents</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Respect
de soi et des autres</td><td>Frapper, blesser un élève (violence physique)</td><td rowspan="2">• Un geste réparateur, des excuses (verbales, écrites), soutien à l'autre
• Réflexion, retenue, retrait, suspension, rencontre avec la direction, les leaders ou la policière éducatrice
• Aviser les parents</td></tr>
<tr><td>Menace (violence verbale)</td></tr>
<tr><td>Intimider</td><td>• Retrait, rencontre avec la direction, la policière éducatrice ou suspension
• Aviser les parents</td></tr>
<tr><td>Irrespectueux dans le cyberespace</td><td>• Retrait, rencontre avec la direction ou les leaders
• Suspension
• Aviser les parents</td></tr>
</table>

	Mauvais comportement ou attitude	• Un élève qui récidive avec de mauvais comportements et si la situation perdure peut être expulsé de l'école, et ce, même sans préavis	• Suspension à l'interne ou à l'externe • Suspension de l'inscription • Expulsion de l'école
Responsabilisat-ion	Ne pas terminer un travail/devoir Perdre son temps en classe Arriver en retard	• Terminer le travail en retenue à la récréation ou à la maison, faire des travaux supplémentaires, reprendre mon temps • Aviser les parents	• Suivi COBA • Informer les parents • Rencontre avec la direction ou les leaders

QUELQUES DÉFINITIONS

1- CIVISME

Ensemble de règles écrites ou non écrites, de normes sociales et de politiques qui visent la régulation de la vie en société et qui facilitent la vie en groupe. Ce concept fait référence aux devoirs et responsabilité du citoyen dans l'espace public. (L.I.P. articles 18.1 et 96.6)

2- VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.I.P. article 13)

3- VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. (Loi visant à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur)

4- INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non et à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (L.I.P. article 13)

5- CONFLIT

Mésentente ou un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler soit par la négociation soit par la médiation.

La violence n'est pas un conflit. Le conflit fait partie de la vie et s'inscrit dans le cadre des relations qu'on entretient avec les autres.

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

1- MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU UNE PLAINTE

Par courriel via le portail COBA, par écrit ou en personne à un membre de la direction

Courriel : 0intimidation@trivium-academy.com
Page Web : www.academietrivium.ca
Protecteur national de l'élève : 1-833-420-5233
info@pne.gouv.qc.ca

2- SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES

- Évaluation de l'événement pour déterminer le type de manifestation/événement.
- Rencontre des différents acteurs impliqués (informations traitées de manière confidentielle).
- Contact avec les parents.
- Application du protocole d'intervention qui vise la sécurité et le bien-être de tous.

3- LES SANCTIONS PRÉVUES AU CODE DE VIE S'APPLIQUENT SELON LA SITUATION

- Retrait, suspension à l'interne/externe
- Rencontre avec la direction, les leaders et la policière éducatrice
- Contrat d'engagement
- Rencontre et suivi avec un professionnel
- Non-renouvellement du contrat des services éducatifs
- Expulsion de l'Académie Trivium

POLITIQUES ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1- ENTRÉES ET SORTIES

L'accueil et le départ se font toujours par la cour arrière de l'école.
Les parents doivent utiliser le lien Google Drive fourni par l'école et inscrire le nom de leur enfant lors de leur arrivée à l'école. L'élève quittera la classe lorsque son nom apparaîtra à l'écran pour se diriger à leur crochet et vers la porte arrière. La secrétaire avertit la responsable du service de garde de tout changement pour le départ des élèves. Aucun départ hâtif par l'avant de l'école ne sera autorisé après 15h30.

Service de garde du matin (7 h 10 à 8 h 10)
1. Les enfants entrent dans la section de l'école assignée au service de garde (généralement une classe). Les sacs et vêtements des enfants restent dans cette section.
2. Les parents et visiteurs ne sont pas autorisés à circuler dans l'école.
3. À 8 h 10, les élèves du service de garde se rendent à leur crochet puis dans la cour extérieure.

Accueil (8 h 10 à 8 h 25)
1. Les élèves entrent obligatoirement par la porte arrière, un surveillant sera en poste jusqu'à 9h.
2. Les élèves vont jouer dans la cour de récréation sous la surveillance d'un surveillant jusqu'à 8h20.
3. Le début des classes est à 8h25.
4. À partir de 9 h, les parents doivent passer par la porte principale (88 rue Jean-René-Monette).

*S'il pleut, c'est la même procédure. Les parents laissent leur enfant à la porte arrière. Les élèves vont porter leurs vêtements et effets personnels eux-mêmes à leur crochet et se dirigent vers le gymnase.

Fin de journée (15 h 55 à 16 h 10)
Pour la sécurité de tous, le départ doit s'effectuer rapidement, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école. Ils doivent indiquer dans le lien Google Drive le nom de leur enfant et attendent ce dernier à la clôture ou dans la cour d'école.

Service de garde (16 h 10 à 17 h 45)
1. Les parents viennent chercher leur enfant dans la section assignée au service de garde.
2. Les parents et visiteurs ne sont pas autorisés à circuler dans l'école.

Facturation du service de garde
Il n'est pas nécessaire d'inscrire votre enfant une semaine à l'avance. La facturation sera faite aux 3 mois en fonction utilisateur/payeur.

2- COMMUNICATION ET RENDEZ-VOUS

Nous encourageons les parents à communiquer respectueusement avec tout le personnel de l'Académie Trivium pour clarifier des situations ou chercher des solutions à des problèmes pouvant survenir. Pour cela, nous demandons aux parents de prendre rendez-vous avec cette personne le plus tôt possible. Les périodes durant lesquelles les enseignants n'ont pas la charge d'un groupe servent principalement pour la planification des cours, des activités, pour les rencontres avec la direction et l'organisation matérielle des classes. Elles peuvent également servir à des rencontres avec des parents. Veuillez prendre note que les enseignants ne peuvent discuter avec des parents lorsqu'ils ont la charge d'un groupe en classe ou sur la cour pour des raisons de

sécurité et de confidentialité. Idéalement, l'élève devrait aller parler de ses préoccupations aux personnes concernées avant de demander l'aide de ses parents (responsabilisation de l'élève), et ce, le plus tôt possible afin d'éviter que la situation s'envenime ou qu'il perde la motivation de venir à l'école.

3- ABSENCES, RETARDS ET DÉPARTS HÂTIFS

Les parents sont responsables d'aviser l'école d'un retard ou d'une absence de leur enfant sur le portail COBA. Pour des raisons de sécurité, la secrétaire téléphone aux parents d'un enfant lorsqu'on lui signale son absence. Lorsqu'un enfant arrive en retard (c.-à-d. après 8 h 25), les parents devraient aviser le secrétariat par le portail COBA. Lorsqu'un enfant doit partir avant la fin des classes, la personne qui vient le chercher doit aviser préalablement via le portail COBA le secrétariat. La secrétaire appelle l'enfant et celui-ci se prépare et vient rejoindre la personne qui vient le chercher au secrétariat. Aucun enfant n'est autorisé à attendre ses parents au secrétariat.

4- DEMANDE D'ÉVALUATION, LETTRE DE RÉFÉRENCE, D'OBSERVATIONS OU AUTRES

Tous les documents d'évaluation tel psychologue, médecin, orthophoniste, neuropsychologue ou autres doivent toujours être acheminés à la direction pédagogique ou à la leader pédagogique. Une fois les documents complétés par l'équipe, ils seront acheminés directement au spécialiste soit par courriel, par télécopie ou par la poste. Lorsqu'un rapport est présenté aux parents par un spécialiste, l'Académie Trivium demande une copie pour le dossier de l'élève. Au besoin, un plan d'intervention personnalisé est mis en place pour soutenir l'élève dans ses apprentissages ou ses habiletés sociales.

5- CLASSE ET PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Les parents ne sont pas autorisés à circuler seuls dans l'école et les élèves ne sont pas autorisés à entrer dans la classe d'un enseignant lorsque celui-ci est absent à moins d'avoir obtenu sa permission.

6- VOYAGES ET ABSENCES

Les parents sont encouragés à consulter le calendrier annuel disponible sur le site Web de l'école. Les parents qui décident de faire manquer des journées d'école à leur enfant pour des raisons personnelles (ex. voyage, sortie, compétition, etc.) prennent l'entière responsabilité des conséquences de leur décision relativement à la réussite scolaire de leur enfant. Les enseignants ne sont pas tenus de fournir des travaux à faire à l'avance, de l'aide supplémentaire, des leçons particulières à l'élève qui a été ou qui sera absent ni de lui accorder du temps supplémentaire ou d'autres périodes pour passer des examens. Les plans de travail de la semaine peuvent être consultés à distance via le portail COBA.

7- MALADIE

Dans le cas d'une absence prolongée due à une maladie, les parents s'assurent de fournir à leur enfant les services d'enseignement privé à domicile. L'Académie Trivium prend la responsabilité de faire passer des évaluations à l'enfant pour vérifier l'atteinte des niveaux de compétence du programme de formation.

8- OBJETS TROUVÉS

Les objets trouvés à l'école sont déposés dans une boîte à l'arrière de l'école. Nous demandons aux parents de de s'assurer que leur enfant n'a pas en sa possession le vêtement d'un autre (il arrive souvent que des vêtements soient échangés involontairement). Après un certain délai, les

objets trouvés seront envoyés à des œuvres de bienfaisance. Les parents doivent toujours identifier les vêtements de leur enfant. Attention, parfois les noms s'effacent après plusieurs lavages.

9- PRÊT DE MATÉRIEL

Le matériel ou les livres prêtés par l'école doivent être rendus en bon état faute de quoi ils seront facturés aux parents.

10- LOI SUR LE TABAC

Il est strictement défendu de fumer ou de vapoter sur le terrain de l'école.

11- MALADIE ET MÉDICAMENTS

Les parents doivent informer le secrétariat lorsqu'un médicament doit absolument être pris pendant les heures de classe. Ce médicament doit être apporté au secrétariat par le parent afin de connaître la dose prescrite à administrer à l'élève. Il faut un papier du médecin pour faire en sorte qu'un enfant demeure à l'intérieur pendant les récréations. Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre. Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si votre enfant a une maladie infectieuse, vous devez absolument en aviser l'école. Un enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires régulières (récréation, cours d'éducation physique, etc.). Veuillez signaler toute maladie contagieuse à la secrétaire comme la coqueluche, érythème infectieux (5^{e} maladie), gale, hépatite A, impétigo, oreillons, pédiculose (poux), rougeole, varicelle. La vaccination est la meilleure façon de prévenir certaines maladies. En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant.

12- PÉDICULOSE

Afin d'éviter la contagion, nous vous demandons d'examiner régulièrement la tête de votre enfant de même que des autres membres de votre famille et de la traiter adéquatement s'il y a présence de poux et de lentes. Un œuf ou lente peut prendre entre 4 à 10 jours pour éclore. Les poux ne survivent pas plus de 24 heures en dehors du corps humain, cependant ils peuvent vivre entre 20 et 30 jours sur la tête d'une personne infectée. La démangeaison est le principal symptôme lors d'une infestation, mais il ne faut pas se leurrer, certaines personnes n'éprouvent pas de démangeaisons. Les poux ne sautent pas! Les poux se transmettent surtout d'une personne à une autre par contact direct, tête à tête et par des objets fraîchement infestés tels que les chapeaux, les brosses à cheveux, les barrettes et tout autre article qui passe d'une tête à l'autre. Il n'y a pas d'évidence de transmission par les tapis et les draps. La transmission est possible tant qu'il y a de poux vivants et des œufs viables. Toute personne est susceptible d'attraper des poux. La propreté n'a rien à voir avec le fait de contracter ces petits parasites. Il n'existe pas non plus d'immunité, on peut en attraper plusieurs fois dans sa vie. Il existe différentes sortes de crème et de shampoings que l'on peut se procurer sans prescription dans toutes les pharmacies. Il est important de respecter les règles d'utilisation du fabricant. La santé publique recommande de faire 2 traitements (1 au jour 0 et 1 autre 7 à 10 jours plus tard) afin de détruire les lentes qui n'auraient pas été tuées au premier traitement et qui pourraient éclore. Entre les shampoings, il faut vérifier la tête tous les jours et retirer les lentes, et ce, pendant tout le traitement qui peut prendre jusqu'à 2 semaines. Le seul moyen de prévenir qui existe est une vigilance accrue. Il s'agit de vérifier régulièrement la tête de votre enfant. Si vous découvrez des poux, faites le traitement et avisez l'école.

Procédure :

De notre côté, si un parent nous informe que son enfant a des poux ou des lentes, l'école se réserve le droit de vérifier les têtes de tous les élèves. Par la suite, nous informons les parents dont les

enfants ont des poux ou des lentes vivantes. Le parent doit venir immédiatement chercher l'enfant et faire un traitement à la maison. Le soir et le matin, les parents doivent inspecter la tête de leur enfant. Le peigne fin aide à enlever les poux et les lentes. Cependant, vous pouvez le faire manuellement une à une. Lorsque l'enfant revient à l'école, le parent doit remplir le coupon nous avisant du traitement. Dès le retour de l'élève, l'école se réserve le droit de vérifier à nouveau les têtes des élèves. S'il y a encore présence de poux ou de lentes vivantes, les parents doivent venir chercher à nouveau l'enfant et procéder au nettoyage manuel (peigne ou les enlever une par une). Veuillez noter que nous avertissons les familles de l'école lorsqu'il y a une éclosion en conservant la confidentialité des familles. Le but de cette procédure est d'éviter une grande propagation au sein de l'école. La collaboration des parents est essentielle dans cette procédure.

13- COURS DE RÉCRÉATION ET SURVEILLANCE

Pour des raisons de sécurité et d'efficacité, nous demandons aux parents de ne pas s'attarder sur la cour de récréation à l'arrivée et au départ de leur enfant et de ne pas s'intégrer aux jeux des enfants. Il est très difficile pour le surveillant en devoir de savoir qui est sous sa responsabilité et qui ne l'est pas, ainsi que d'intervenir auprès des enfants lorsque les parents sont présents.

Le personnel de l'école est seul responsable de la surveillance des élèves sur la cour de récréation et dans l'école. L'Académie Trivium engage du personnel compétent et s'assure que le ratio élèves/surveillants soit adéquat et respecté. Les parents qui se trouvent sur le terrain de l'école ne peuvent en aucun cas intervenir auprès des enfants qui ne sont pas les leurs.

14- TRAITEUR

Les élèves fréquentant l'Académie peuvent bénéficier d'un service de traiteur (Traiteur Lindocile). Lorsqu'il y a des sorties, des sandwichs sont servis aux élèves à la place du repas prévu au menu. Vous pouvez commander et payer en ligne pour ce service. Veuillez-vous assurez que votre enfant soit dans le bon niveau.

15- EPIPEN

Les parents d'un enfant souffrant d'une allergie sévère doivent informer et fournir à l'école un Epipen avec la liste des allergies au début de l'année.

16- SORTIES

À moins d'avis contraire, les élèves ne sont pas autorisés à apporter de l'argent lors des sorties scolaires. De plus, les parents accompagnateurs et le personnel de l'école ne sont pas autorisés à leur en prêter ni à leur acheter quoi que ce soit (souvenirs, nourriture, etc.). Aussi, les parents accompagnateurs ne peuvent donner une permission à leur enfant que l'enseignant refuse aux autres enfants (ex. se baigner lorsque ce n'est pas prévu dans l'activité, ne pas suivre le groupe, etc.). Les parents accompagnateurs aident l'enseignant à veiller à la sécurité des enfants. Ils ne sont pas là pour faire de la discipline à moins qu'une situation représente un danger pour les enfants. En cas de doute, ils doivent faire appel à un intervenant de l'école. Le parent accompagnateur n'a pas à défrayer le coût de la sortie. Un élève qui ne respecte pas les règles lors d'une sortie peut ne pas être autorisé à participer à une ou plusieurs sorties. Si vous avez un RV médical avec votre enfant lors d'une sortie, veillez à le garder avec vous pour la journée.

17- SERVICES SPÉCIALISÉS

L'Académie Trivium s'engage à dispenser l'enseignement primaire à ses élèves conformément au programme de formation du MÉQ (ministère de l'Éducation du Québec) et à son propre programme enrichi. Ceci n'inclut pas les services en éducation spécialisée, orthopédagogie, psychologie, ergothérapie, orthophonie ni tout autre service spécialisé particulier. Les parents

désirant faire bénéficier à leur enfant d'un de ces services doivent eux-mêmes faire des démarches en ce sens et en défrayer les coûts. Une collaboration avec les intervenants de l'école est souhaitable lorsque jugée pertinente par l'école. Il est fortement déconseillé aux parents de faire manquer des heures de classe de façon régulière à leur enfant pour leur faire suivre des cours privés ou bénéficier de services privés.

Il est à noter que l'Académie Trivium ne s'engage pas à tenir compte des résultats des tests effectués par d'autres experts dans la planification des activités de classe, dans le choix des modalités et des critères d'évaluation des élèves ainsi que dans la prise de décision concernant leur promotion au niveau ou au cycle suivant.

18- RÉADMISSION

À la fin de l'année scolaire, la direction de l'Académie Trivium, en collaboration avec son équipe-école, évalue le dossier de chaque élève afin de déterminer son admissibilité au programme pour l'année scolaire suivante. Étant donné que l'école ne dispose pas de ressources spécialisées pour aider les élèves ayant des besoins particuliers importants, c'est-à-dire les élèves en difficulté d'adaptation, d'apprentissage ou de comportement elle ne s'engage pas à réadmettre automatiquement les élèves présentant ces difficultés pour l'année scolaire suivante. Si l'équipe-école juge que l'élève a des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation trop importantes pour suivre le programme, cet élève ne pourra pas être réadmis, et ce, indépendamment des services auxquels les parents pourraient avoir recours à l'extérieur de l'école. Les parents sont informés de la décision quant à l'admissibilité de leur enfant par un rendez-vous et une lettre sera aussi remise en juin. Dans l'éventualité où un enfant est refusé pour l'année suivante, les droits d'inscription déjà payés seront remboursés.

19- VOYAGE CULTUREL

Les élèves invités à participer à un voyage culturel, qu'ils soient au 2e ou au 3e cycle, sont choisis en fonction de critères d'admissibilité en ce qui concerne leur niveau de maîtrise de la langue d'échange, de leur comportement à l'école et de leur capacité d'adaptation. L'Académie Trivium ne s'engage pas à organiser un voyage culturel ou un voyage à l'étranger chaque année.

20- OCCASIONS SPÉCIALES

Les gâteaux, biscuits, friandises ou autres collations pour les groupes ne sont pas acceptés à l'école même pour les occasions spéciales (ex. Halloween, Noël, Pâques, anniversaires, etc.). Nous nous voyons dans l'obligation de décliner l'offre des parents d'en apporter pour les classes puisqu'il y a des élèves qui ont des allergies sévères à certains aliments, d'autres qui ont des diètes particulières pour des raisons de santé et enfin, parce que nous voulons respecter les choix des parents en ce qui concerne l'alimentation de leur enfant. Si des parents en envoient, ils leur seront retournés. Cependant, il se peut qu'en certaines occasions spéciales, l'école fournisse une collation ou un dîner (ex. dîner pizza, cupcake, crème glacée, etc.). Les parents seront avisés à l'avance.

21- BILINGUISME

Étant donné le nombre important de documents envoyés aux parents durant l'année scolaire, l'Académie Trivium ainsi que les enseignantes, ne s'engagent pas à offrir une traduction pour chacun d'eux. Pour toute question, les parents sont invités à s'adresser à la secrétaire.

22- RELATIONS VIRTUELLES

Les membres du personnel de l'école ne sont pas autorisés à entretenir des relations virtuelles avec les élèves (via les médias sociaux, les courriels, les sites de clavardage, etc.) durant ou à l'extérieur des heures de classe. Ils ne sont pas non plus autorisés à le faire avec les parents des élèves de

l'école à moins qu'une relation (d'amitié, d'affaire, etc.) existait déjà au moment de leur entrée en fonction au sein de l'établissement ou de l'inscription de l'enfant. Il faut toutefois être conscient que l'établissement exigera le plus grand professionnalisme et la plus grande loyauté de ses employés dans un tel type de relation et que toute faute pourra faire l'objet d'une mesure disciplinaire, peu importe le moment des échanges. [1]

23- LES PARENTS UN FACTEUR IMPORTANT

La présence des parents dans la vie de l'école et la collaboration de ceux-ci dans les différentes stratégies mises en place par l'école sont essentielles à la réussite de nos élèves. Nous avons la chance de compter sur la présence de parents conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans le cheminement scolaire de leur enfant et nous l'apprécions.

Toutes les personnes qui fréquentent l'Académie Trivium ont droit à un environnement sécuritaire, sain, respectueux et bienveillant. Nous voulons que chaque personne de notre école soit traitée et agisse avec civisme, et ce, dans un souci d'égalité, de tolérance, de paix et de respect des différences.

24- LES DEVOIRS ET LES LEÇONS

Les élèves du primaire ont des leçons (mots de vocabulaire et verbes) à étudier à chaque semaine et nous encourageons la lecture dans les trois langues à la maison. Ils ont également des leçons à apprendre en mathématique (chiffres, tables de multiplications/d'additions/de soustractions) et en français (notions de grammaire). À l'occasion, les élèves de tous les niveaux peuvent aussi avoir à terminer un travail qu'ils n'ont pas complété en classe. Les travaux envoyés à la maison portent sur des notions que les enfants connaissent. Si votre enfant vous dit ne pas comprendre, veuillez communiquer avec son enseignant. Certains travaux ou projets peuvent nécessiter du travail à faire à la maison (ex. Expo-Sciences). Aussi, il peut arriver qu'un enseignant propose aux élèves des devoirs facultatifs, de consolidation, d'enrichissement ou de mise à niveau.

Au 3e cycle, en français et en mathématiques, les élèves ont des devoirs pour se préparer pour le secondaire. Le plan de travail se retrouve toujours dans le portail COBA sous l'onglet leçons et il est déposé le vendredi avant 16h. Lors des périodes de congé (Noël et la Relâche), le plan de travail est déposé au retour pour la semaine suivante. Nous souhaitons que les élèves puissent en profiter pour faire une pause.

- Maternelle (environ 5 à 10 minutes par jour) : lecture des syllabes, des mots et des phrases
- 1er cycle (environ 10 minutes par jour) : mots de vocabulaire, notions de grammaire, additions, soustractions et lecture
- 2e cycle (environ 15 minutes par jour) : mots de vocabulaire, verbes, notions de grammaire, tables de multiplications et lecture
- 3e cycle (environ 20 minutes par jour) : mots de vocabulaire, verbes, notions de grammaire, tables de multiplications, tables de divisions, lecture, 6e année devoir en math 1 fois par semaine, 6e année, devoir en français 1 fois à chaque 2 semaines et 5e année devoir en français et math 1 fois à chaque 2 semaines

25- REPAS DU DINER ET COLLATIONS

Le diner est pris dans les classes sous la supervision d'un adulte de 11h45 à 12h05. Les repas froids et les thermos sont permis. Il n'est pas possible de faire réchauffer son repas et d'utiliser les

[1] Cet article a été rédigé en collaboration avec Me Sonia Daoust, coordonnatrice à l'administration des écoles de la FEEP.

fours à micro-ondes. Le service traiteur Lindocile est disponible. Nous demandons à chaque élève d'avoir en classe une bouteille d'eau. Chaque élève est responsable de nettoyer son bureau/table avant et après son espace de repas avec une lingette.

Nous vous demandons de vous assurer que votre enfant n'apporte jamais de beurre d'arachide à l'école ou tout autres produits mentionnant l'arachide. Les noix, les pacanes, les graines de sésames, les amandes ou les produits dérivés de ces aliments dans sa liste d'ingrédients.

Il est interdit de partager les collations entre les élèves.

CODE VESTIMENTAIRE

1- CHAUSSURES

Les élèves doivent avoir des chaussures d'intérieur et d'extérieur. Les espadrilles peuvent également servir de chaussures d'intérieur. Les chaussures de style « Crocs », les souliers à talons hauts, les sandales du genre « gougounes » et les sandales sans lanières au talon sont interdits à l'intérieur comme à l'extérieur pour des raisons de sécurité. En plus de jouer dehors aux récréations, les enfants ont aussi des cours d'éducation physique à l'extérieur à l'automne et au printemps. Ils doivent pouvoir courir, sauter ou botter un ballon sans risquer de se blesser.

2- COLLECTION VESTIMENTAIRE

Tous les élèves du préscolaire, de la maternelle et du primaire doivent porter les vêtements de la collection vestimentaire de l'Académie Trivium. Le fournisseur officiel des vêtements de la collection est Lemira (www.lemira.ca). Les pantalons moulants « leggings » ne sont pas permis. Tout vêtement ou accessoire ne faisant pas partie de la gamme de vêtement est interdit. Il n'est pas permis de superposer plusieurs vêtements.

Si un élève porte un vêtement qui ne fait pas partie de la collection vestimentaire, il peut lui être demandé de le changer ou de retourner se changer à la maison. Les accessoires et vêtements d'extérieur affichant des représentations vulgaires, obscènes, de violence ou de mort (ex. têtes de mort) sont interdits.

Les vêtements obligatoires de la collection sont le polo blanc ainsi que le cardigan.

À moins d'avis contraire lors d'événements spéciaux se tenant à l'école ou à l'extérieur de l'école (ex. remise de prix pour un concours, cérémonies, galas, voyage d'échange, les photos, les sorties scolaires éducatives, musée, théâtre, les spectacles, etc.), les élèves doivent porter le polo blanc ainsi que le bas de l'uniforme de l'Académie Trivium.

Lors des jours de classes réguliers, les élèves peuvent porter les autres vêtements de la collection Lemira.

Lors des cours d'éducation physique, les élèves peuvent porter le chandail de sport (vert), le short marine en mesh ou les pantalons de sport.

3- « CASUAL FRIDAY »

À la fin de chaque mois, il y a une journée « Casual Friday ».[2] Les élèves ont le privilège de porter des vêtements qui ne font pas partie de la collection vestimentaire pourvu qu'ils respectent les consignes suivantes :

- Pas de vêtements ou d'accessoires ayant des représentations vulgaires, obscènes, de violence ou de mort (ex. squelette, têtes de mort) ;
- Pas de vêtements ou d'accessoires à motifs de camouflage (armée) ;
- Pas de mini-jupe, de décolleté ou de haut qui laisse entrevoir le ventre ou l'entièreté des épaules ;
- Le port de vêtements en jeans est autorisé, pourvu qu'ils ne soient pas troués ou déchirés.

[2] Voir le calendrier mensuel pour connaître les dates des « Casual Friday »

HORAIRE DES ENFANTS DU PRÉSCOLAIRE

7h10 à 8h10 : Service de garde (payant)

8h10 à 9h00 : Arrivée des enfants

9h00 à 9h30 : Collation

9h30 à 11h00 : Causerie, ateliers d'espagnol (15 minutes), jeux, bricolage, etc.

11h00 à 12h00 : Diner

12h00 à 13h00 : Jeux à l'extérieur

13h00 à 14h15 : Détente

14h15 à 14h45 : Réveil et collation

14h45 à 15h45 : Jeux, lecture de livres, ateliers, discussions, etc.

15h45 à 16h10 : Départ des enfants

16h10 à 17h45 : Service de garde (payant)

HORAIRE DES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE ET DU PRIMAIRE

7h10 à 8h10 : Service de garde (payant)

8h10 à 8h25 : Arrivée des élèves

8h25 à 9h25 : Première période

*Collation entre les deux périodes

9h25 à 10h25 : Deuxième période

10h25 à 10h45 : Récréation

10h45 à 11h45 : Troisième période

11h45 à 12h05 : Diner

12h05 à 12h35 : Récréation

12h35 à 13h35 : Quatrième période

*Collation entre les deux périodes

13h35 à 14h35 : Cinquième période

14h35 à 14h55 : Récréation

14h55 à 15h55 : Sixième période

15h55 à 16h10 : Départ des élèves

16h10 à 17h45 : Service de garde (payant)